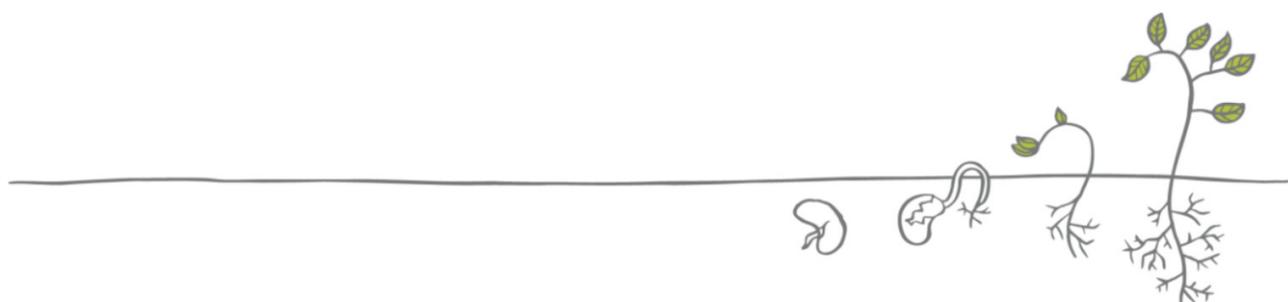


25/01/2021

OBSERVATOIRE DES PRATIQUES DE CONCEPTION ET DE GESTION DES ARBUSTES EN MILIEU URBAIN

Guide méthodologique d'utilisation des documents



Le présent document permet de clarifier l'ensemble des items à renseigner dans les fiches **Contact**, **Conception** et **Terrain** de l'Observatoire Arbuste afin de faciliter leur bon remplissage. Les mots en gras correspondent aux différents items à renseigner au sein des fiches.

TABLE DES MATIÈRES

FICHE CONTACT – DESCRIPTION DE L'AMÉNAGEMENT	.3
GÉNÉRALITÉS	.3
CARACTÉRISTIQUES PROPRES À L'AMÉNAGEMENT	.3
FICHE CONTACT – RÉFLEXION DE LA CONCEPTION	.5
PARAMÈTRES PRIS EN COMPTE	.5
MODIFICATIONS APRÈS REPRISE EN GESTION	.5
FICHE TERRAIN	.6

Pour toutes demande d'informations ou questionnement complémentaire,
vous pouvez contacter

Camille BORTOLI à l'adresse : camille.bortoli@plante-et-cite.fr

Robin DAGOIS à l'adresse : robin.dagois@plante-et-cite.fr



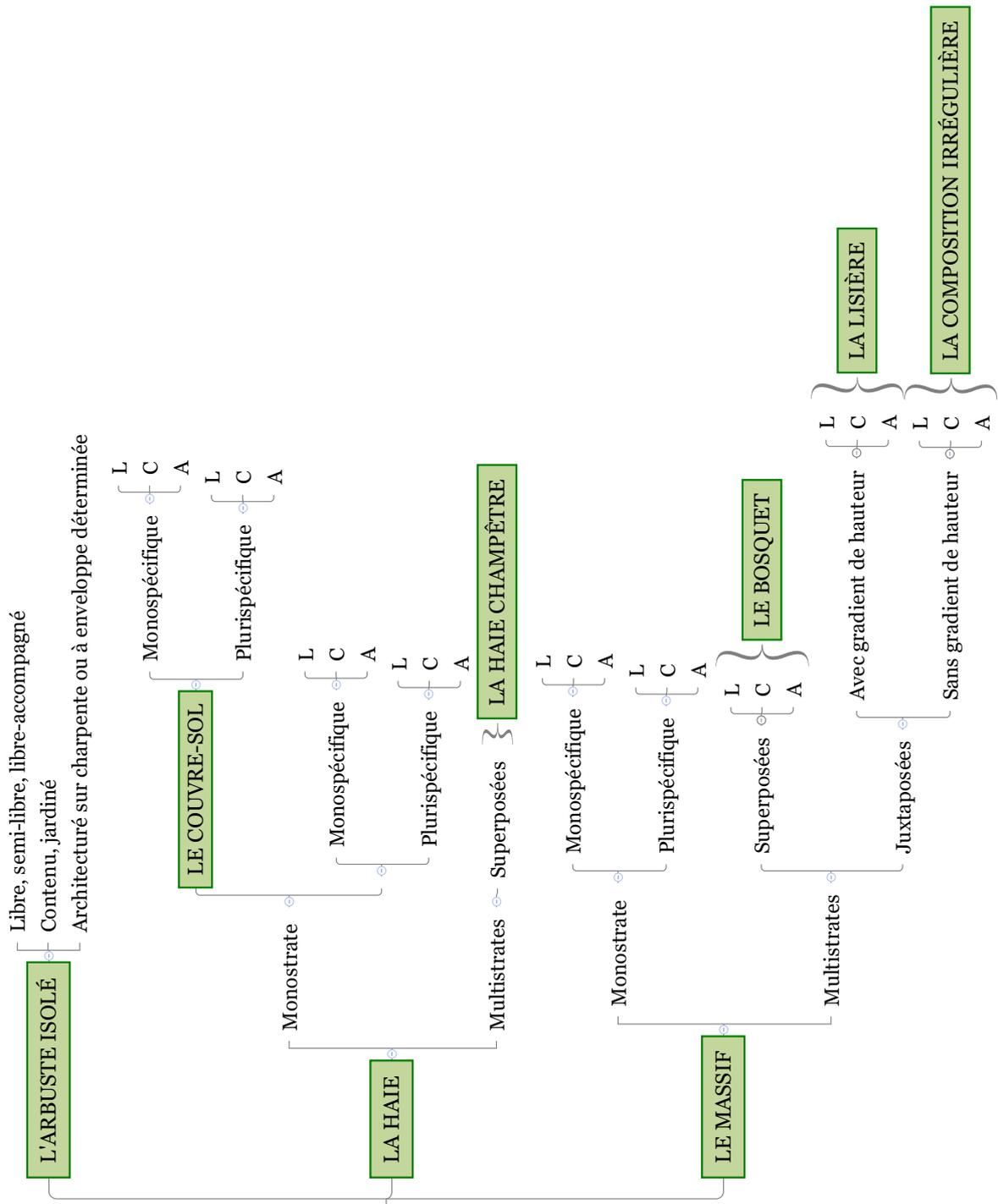
GÉNÉRALITÉS

- Le **Nom du Site** permet de savoir quel aménagement a été sélectionné.
- Le **Gestionnaire** ou la **personne contact** pour la transmission des documents de l'observatoire et les contacts avec Plante & Cité, peut être inscrit dans les premières cases. Il peut s'agir du gestionnaire des espaces verts de la collectivité, du nom de l'entreprise mandatée pour la gestion de l'aménagement ou du responsable de la gestion de l'aménagement concerné.
- Le **Chef d'équipe** correspond au responsable de la gestion de l'aménagement sur le terrain.
- La **localisation** de l'aménagement est définie par sa position géographique la plus précise (adresse, et point GPS si possible).
- Le choix entre une **équipe variable** ou non permet de savoir si c'est toujours la même équipe qui s'occupe de l'entretien et de la gestion de l'aménagement ou que cela peut être effectué par des équipes variables.
- La **Typologie des aménagement arbustifs** commence par un premier choix entre les 3 types principaux (couvre-sol, haie et massif). Elle peut être complétée par des informations complémentaires grâce à l'arbre de décision fourni avec les documents (p4 du Guide Méthodologique).
- Le **Code de Gestion Différenciée**, ainsi que le **Mode de Conduite** sont des éléments permettant de caractériser l'aménagement de la manière la plus précise possible. Pour les modes de conduite on retiendra les définitions suivantes :
 - *Forme libre* : qui s'exprime librement, en l'absence de toute taille modifiant la structure et le volume (ce qui n'exclut pas les enlèvements de bois morts, de rameaux indésirables comme les rejets de porte-greffe ou les dégénérescences (retours au type).
 - *Forme contenue* : qui conserve une apparence naturelle tout en ayant subi des tailles précises et régulières favorisant la maîtrise des volumes, au niveau de relais potentiels (afin de ne pas provoquer la formation de rejets vigoureux qui annuleraient rapidement la diminution du volume).
 - *Forme architecturée* : forme artificielle obtenue et maintenue par des tailles identiques et de fréquences régulières prédéterminées (position des coupes définies à l'avance).
- le **Niveau de Contraintes** peut faire référence à plusieurs contraintes spécifiques comme la difficulté d'accès, le niveau de sensibilité fonctionnel de l'aménagement (passage du public, présence de déchets, proximité d'un restaurant...) ou des contraintes de balisage par exemple.

CARACTÉRISTIQUES PROPRES À L'AMÉNAGEMENT

- Pour tout aménagements confondus, la **surface** en m² est nécessaire seule. Pour les haies, l'emprise de l'aménagement peut être renseigné et correspond aux mesures de longueur (L), largeur (l) et hauteur (h).
- Pour tout **autre caractéristiques** propres à l'aménagements, la renseigner dans la case appropriée.
- Veuillez penser à associer le **Schéma de l'aménagement** et la **Liste d'espèces** par des numéros. Vous pouvez également joindre une prise de vue aérienne pour plus de clarté (capture Google Maps © possible).
- Joindre, avec l'envoi du document, des **photos** de l'aménagement observé. Les photos pourront permettre l'observation de caractéristiques précises comme le paillage, la délimitation, des angles particuliers etc...
- La **quantité d'individus** de la même espèce peut se faire selon votre choix en nombre, surface ou pourcentage.
- Vous pouvez décrire l'objectif de l'aménagement ainsi que de donner des précisions d'environnement direct, de situation géographique dans la case **Informations complémentaires**.
- Indiquer également la fréquence d'entretien prévu dans la case **Informations complémentaire**

Aménagements arbustifs en milieu urbain



Arbre de décision de la typologie des aménagements arbustifs retenue dans le cadre de l'observatoire

FICHE CONTACT – RÉFLEXION DE LA CONCEPTION

- Le **Nom du Site** permet de savoir quel aménagement a été sélectionné;
- La **Date de création** (si connue) est la date à laquelle l'aménagement a été réalisé par la collectivité ou par un bureau d'études externe (prestataire).
- Pour les **types de conception**, l'aménagement peut avoir été conçu par :
 - Le gestionnaire : directement le service espace vert
 - Un Bureau d'étude (BE) interne : un autre service de la collectivité, réalisé en régie
 - Un prestataire privé : un BE externe, paysagiste ou aménageur
 - Autre : tout autre type de conception, le préciser le cas échéant

PARAMÈTRES PRIS EN COMPTE

- Renseigner tous les **paramètres pris en compte** (connus) lors de la conception de l'aménagement ou après reprise en gestion par la collectivité (une case non cochée signifie que le paramètre n'a pas été pris en compte dans la réflexion).
 - La prise en compte des paramètres pourra faire l'objet de discussions supplémentaires pour savoir comment celle-ci a été réfléchie.
 - Le terme « Mobilités » correspond aux déplacements doux comme les pistes cyclables ou le déplacement piéton ainsi que les déplacements lourds représentés par les véhicules motorisés.

MODIFICATIONS APRÈS REPRISE EN GESTION

- Les **modifications après reprise** correspondent à l'ensemble des travaux réalisés sur l'aménagement après la reprise en gestion par la collectivité. Ces travaux ont pu être effectués plusieurs années après la reprise. Globalement, cela représente l'ensemble des travaux réalisés et qui ont menés à l'aménagement actuel.
 - Le **renouvellement total** fait référence à l'enlèvement de toutes les espèces arbustives de l'aménagement pour en recréer un nouveau
 - En cas de **renouvellement partiel**, indiquer le nombre d'espèces arbustives supprimées et/ou ajoutées ainsi que la cause de ces suppressions/ajouts
- Cocher la case **Paillage** seulement si ce critère a subi une modification par rapport à la création initiale
- N'hésitez pas à ajouter des informations complémentaires dans la case Précisions dans le cas où des difficultés particulières auraient été rencontrées lors de la conception/reprise et qui permettent de comprendre l'état actuel de l'aménagement.
 - Si la conception est externe, indiquer depuis combien de temps l'aménagement a été repris en gestion par la collectivité

Le remplissage de la fiche Terrain se fait pour chaque opération qui se déroule sur l'aménagement pendant la période d'observation. Il est conseillé aux personnes remplissant la fiche de se munir de la fiche contact notamment pour la liste des espèces présentes.

Une fiche terrain se remplit pour une **date précise** avec l'ensemble des opérations effectuées à cette date. Ainsi, remplir **autant de fiches terrain que de passages effectués** sur l'aménagement.

Les cases grisées montrent que le remplissage n'est pas nécessaire pour l'item concerné

- Remplir le **nombre de personnes présentes** au moment du passage, il sera déterminant pour les temps de travaux ensuite.
- L'**objectif de l'intervention** permet de la situer entre différentes modalités de fréquences.
- Pour l'ensemble de la fiche, le "**Temps passé - cumulé**" correspond à la somme du volume horaire (exprimé en minutes) nécessaire à la réalisation de la tâche (additionner les temps si plusieurs personnes impliquées).

EXEMPLE

3 personnes s'occupent de tailler (en tonte régulière) l'ensemble de l'aménagement pendant 30 min, le temps cumulé sera de : $3 \times 30\text{min} = 90\text{min}$. Ainsi, sur le tableau Taille, on note 3 personnes et 90 min dans la ligne correspondante à la tonte régulière

- La **Préparation/Mise en sécurité du chantier** correspond à l'ensemble des étapes entre le moment d'arrivée sur l'aménagement et le début des opérations sur celui-ci. Vous pouvez cocher les opérations effectuées sur l'aménagement observé ainsi qu'ajouter des opérations supplémentaires et noter le temps passé - cumulé nécessaire à ces opérations
- L'ensemble des descriptions des **Types de tailles** sont décrites dans le *Document Technique de Référence* et la *Synthèse des types de tailles* fournis avec les documents de l'observatoire et disponibles sur la page ressource de l'observatoire.
 - Si le **type de taille précis** est connu, le renseigner dans la 2e colonne du tableau.
 - Renseigner le type de **matériel utilisé** pour chaque opération de taille (sécateur manuel, électrique, taille-haie, autre...) ainsi que les arbustes sur lesquels l'opération de taille a été effectuée.
- Pour l'**Utilisation des Résidus** (Taille et Désherbage), l'indication du volume généré de broyat s'exprime préférentiellement en m^3 et de manière estimée. La notation du temps de travail correspond au temps réel passé à broyer/exporter les résidus végétaux.
 - **L'export** fait référence au déplacement de l'aménagement dans un camion ou autre vers un autre lieu (le temps de trajet n'est pas compris).
- Pour le **Désherbage et la Maintenance du paillis**, la surface concernée en m^2 est estimée la plus précise possible au dixième près.
- **L'élimination déchets** concerne les matières plastiques et autres (hormis les résidus de végétaux). Si cette tâche est effectuée en externe, il convient de remplir uniquement le temps alloué par les agents en régie durant les visites sur site.